

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016

Présents : Vincent Chantreau, Jean-Louis Chauliaguet, Didier Chapoulie, Gisèle Chevallier, Jacques Demeuzoy, Jean-Claude Foursac, Laurent Martin, Jean-Charles Mazeyrac.

Absent excusé : aucun

Délibération n° 1 : Révision des tarifs de la Salle des Fêtes

Le Maire informe le Conseil que la délibération votée au mois de mai 2014 pose des problèmes d'interprétation quant à l'application de certains tarifs.

M. Foursac complète en indiquant que certaines associations paient les charges (chauffage, eau et ménage) et d'autres pas. Cela pose un problème d'équité.

Jean-Louis Chauliaguet fait remarquer que certaines activités associatives ne sont pas payantes (y compris le bar) et que le seul but des organisateurs dans ce cas bien précis est d'animer le village.

Le Conseil Municipal dans son ensemble, considère que dans la mesure où une association fonsoise utilise la salle sans percevoir la moindre recette, avec pour seul but de proposer une activité, il ne lui sera facturé que les charges citées ci-dessus.

Pour tenir compte de ces nouvelles dispositions **les tarifs ci-dessous sont adoptés à l'unanimité.**

PUBLICS	TARIFS	OBSERVATIONS
Particuliers <i>Habitants de Fons</i>	50 €	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Particuliers <i>Hors Commune</i>	230 €	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Associations <i>-De la Commune pour une manifestation à caractère non lucratif (ni entrées payantes, ni bar, etc)</i>	- Gratuité toute l'année	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Associations <i>-De la Commune pour une manifestation à caractère lucratif (payant pour le public)</i>	50 €	- Dès lors que la prestation est payante pour le public En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Associations extérieures	230 €	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Anciens combattants	115 €	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Ecole	Gratuit	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage
Entreprises ou sociétés	230 €	En sus : Frais EDF / Chauffage / Ménage

FRAIS ANNEXES	TARIFS	OBSERVATIONS
Ménage	50 €	Indexé
EDF	Relevé au compteur	Indexé sur les tarifs en vigueur du fournisseur
GAZ	Relevé au compteur	Indexé sur les tarifs en vigueur du fournisseur
CHAMBRE FROIDE	20 €	
VAISSELLE (assiette + couverts + verre)	0,50 € par personne	
CAUTION	500 €	Non encaissé en amont Restitué à l'issue de la manifestation si conformité
Acompte	150 €	Encaissé en cas de désistement sauf cas de force majeure

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité de fixer une pénalité de 300 € au preneur si la location est effectuée par un habitant du village pour le compte d'un tiers dans le seul but de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Délibération n°2 : Résultats de l'enquête publique pour le déclassement des chemins visés dans la délibération du 28 octobre 2015

L'enquête qui concernait trois chemins s'est déroulée dans les conditions fixées par les textes. Le rapport de l'enquêteur n'émet aucune observation.

On constate aujourd'hui que l'enquête publique n'a généré aucune remarque de la population, le déclassement en vue de cession pour les parcelles dont les plans sont joints à la délibération du 28/10/2015 peut donc être opéré.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Questions diverses

Néant

Handwritten signatures of council members in blue and red ink, including names like 'G. y.', 'G. Guenelle', 'L. Guenelle', 'M. Guenelle', 'V. Guenelle', 'J. Guenelle', and 'M. Guenelle'.